



**Angèle Kremer Marietti**

## **Interculturalité et plurilinguisme : perspectives**

*Festival de la Culture de Gabès (Tunisie) – Colloque jeunesse et processus  
d'acculturation – juillet 2010*

*Egalement publié par l'Observatoire européen du Plurilinguisme – Octobre  
2010*

### **I. Les conditions actuelles**

Les vocables eux-mêmes de *plurilinguisme* et d'*interculturalité*, ainsi que les notions qui y sont inhérentes, sont non seulement en vogue mais encore se présentent aujourd'hui comme des exigences incontournables, en tout cas certainement pour qui s'engage et persévère dans l'étude des langues étrangères, laquelle s'accompagne de l'étude des civilisations liées à ces langues. Ajoutons que les missions diverses et les grandes migrations contemporaines impliquent les mêmes exigences, puisque les frontières géographiques s'estompent potentiellement par l'effet de la mondialisation. Il n'en est pas moins vrai que les conséquences économiques du phénomène universel de la mondialisation sont encore éloignées d'être totalement maîtrisées: en effet, des différences flagrantes étaient et restent depuis toujours établies entre les diverses économies nationales.

La diversité culturelle n'en subsiste pas moins, celle-ci se présentant tout à la fois comme génératrice des caractéristiques propres aux diverses nations, et qu'il faut savoir respecter, mais également comme génératrice, sinon de racisme, le plus souvent d'ethnocentrisme ; à partir de quoi, d'ailleurs, peuvent provenir certains conflits interculturels, qui furent déjà catalogués de « chocs des civilisations »<sup>1</sup>. Ce mode négatif de comportement et/ou de sentiment constitue malheureusement déjà une forme péjorative et fautive d'échanges malheureux et souvent agressifs entre les porteurs de cultures différentes. Certes, notre propos est de réfléchir à un mode d'échange, qui soit un

---

<sup>1</sup> Cf. Samuel Huntington, « *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* », article de 1993 paru dans la revue *Foreign Affairs*, qui suscita de nombreux débats.

enrichissement moral et culturel entre les cultures et en faveur d'une réciprocité positive des nations. Telles sont donc les conditions actuelles.

## **II. Les ouvertures**

Voyons ce qui concerne les ouvertures. À cet état de fait s'est substituée une forme positive d'interculturalité, à la fois plus moderne et plus intelligente, liée à la nécessité de communiquer, qu'il s'agisse en vue d'activités commerciales, mais également pour des raisons purement intellectuelles et essentiellement inspirées par un certain altruisme et, en particulier, suggérées par l'intérêt de découvrir et d'apprécier la pensée d'Autrui. Il s'agit là d'une interculturalité souvent associée à un plurilinguisme permettant d'appréhender les différences culturelles et s'affirmant comme une source de richesse humaine.

C'est là une vision philosophique et politique de l'interculturalité qui s'impose de plus en plus comme étant concrète et efficace, au point qu'elle rejoint, en la réconfortant, une interculturalité déjà pratiquée dans l'éducation comme un modèle d'enseignement grâce à l'apprentissage de langues étrangères et à la formation programmée à cet effet éducatif, pouvant concerner des enfants du plus jeune âge. Il n'est que de constater nos programmes de l'enseignement des langues étrangères et les manuels afférents. En tout cas, au niveau de l'enseignement supérieur, des programmes détaillés à la fois linguistiques et culturels sont partout prévus et enseignés. Certes, toutes les langues ne sont pas toutes enseignées sur un pied d'égalité : elles sont évidemment trop nombreuses et leur expansion n'est pas similaire. Mais, en Europe, à côté des langues européennes – l'anglais en tête – certaines langues orientales sont enseignées dans des instituts comme ledit institut des « langues O » à Paris.

Généralement, il est reconnu que l'acquisition d'une véritable compétence dans le domaine de deux langues étrangères, par exemple, permet, outre l'accès à des connaissances générales plurilinguistiques, une bonne participation à l'interculturalité comprise du point de vue des espaces régionaux et nationaux. Ce qui suppose, en outre, le recours à des disciplines, naturellement littéraires, mais encore historiques, sociales et philosophiques.

Que ce soit, par exemple, dans un cadre professionnel, alors la rencontre – et non plus le « choc » – des cultures fait se croiser et même se mettre en contact étroit des cultures différentes, ouvrant à la compréhension des peuples les uns par les autres, au-delà de leurs propres variables et valeurs culturelles. Il en ressort même souvent pour chacun une meilleure compréhension de sa culture propre, de même que chacun peut en dégager une lumière nouvelle sur les traditions populaires de sa patrie. Les activités dans le temps et l'espace prennent un contexte jusque-là resté parfois inconscient pour qui croyait connaître ces traditions depuis toujours. Dès lors, les problématiques intérieures et extérieures se métamorphosent et les perspectives changent...

### III. Apparition de l'interculturalité

1. Deux phénomènes mondiaux s'imposent à un examen ayant notre planète pour objet, planète que, pendant longtemps, ses habitants jugèrent immense, et qu'ils durent constater par la suite comme beaucoup plus exigüe qu'elle ne leur avait paru. Ces deux phénomènes, que sont la colonisation et la globalisation, désignent des comportements internationaux que je caractériserais de gigantesques dans leurs effectuations et dans leurs accomplissements.

Le premier phénomène était le fait de nations distinctes s'étant senties et jugées assez fortes et supérieures, matériellement et spirituellement, pour décider de conquérir d'autres nations, qu'elles jugeaient à leur portée, afin de les assimiler purement et simplement et de les soumettre à l'ordre et aux lois de leur politique. Alors, il ne s'agissait pas d'interculturalité ni de plurilinguisme. Pour expliquer ces conquêtes, il serait facile de les définir en tant que les expressions d'une *volonté de puissance* – pour reprendre ici une notion de l'observation nietzschéenne en matière de politique ou tout simplement de psychologie humaine.

Avec le second phénomène – sans que soit nécessairement exclue toute volonté de puissance, qui semble animer la nature humaine –, il ne s'agit plus d'un comportement national singulier, décidé par certains pouvoirs arbitraires. Désormais, nous avons affaire à un effet international diffus, non plus l'effet d'une politique explicite et singulière de conquête, mais celui d'une évolution globalisante de l'interdépendance reconnue des nations dans le monde, doublant (ou doublé par) un phénomène de mondialisation économique néolibérale, reposant sur le libre marché et le libre-échange, et directement liée à l'histoire du système économique capitaliste, tout comme parallèlement à la diffusion numérique des informations sur internet.

Cela dit, les deux phénomènes de colonisation et de mondialisation sont trop complexes pour que leur analyse soit close dans ces lignes, et la clore n'est guère notre propos actuel.

2. Aujourd'hui, nous sommes sensibles à l'existence du concept d'*interculturalité*, associé au concept concomitant de *plurilinguisme*. Les deux notions sont connexes, car, pour que les cultures interagissent, il faut que les langues soient mises à contribution. En effet, et même si l'un des deux communicants étrangers l'un à l'autre n'est pas en possession et en parfaite maîtrise de la langue de son interlocuteur, il faut, au moins, que l'autre soit à même de communiquer dans la langue de son autre, l'idéal étant naturellement un parfait bilinguisme pratiqué et maîtrisé par chacun d'eux. Le bilinguisme ou, mieux encore, un plurilinguisme est la clé de l'interculturalité qui pourrait, certes, encore se produire au moyen de signes et d'un certain mimétisme,

évoqué par Darwin dans son voyage extraordinaire<sup>2</sup>. Certes, signes et mimétisme seraient aujourd'hui fort insuffisants pour une mise en commun des biens culturels réciproques.

Le plurilinguisme conduit donc à l'interculturalité, mais l'interculturalité peut aussi entraîner une volonté plurilinguistique. Dans ce domaine, j'ai pris connaissance avec intérêt des travaux de Mirna Bolus<sup>3</sup>, spécialiste en Cultures et Langues Régionales (option créole), étudiant le passage, en Guadeloupe, à l'enseignement, jusque-là interdit, du créole dans les écoles<sup>4</sup>, et qu'elle analyse dans son article, « Le créole à l'école : mise en place et état des lieux en Guadeloupe » (2006). Il faut savoir que, si l'enseignement du créole était interdit, la raison n'en était pas uniquement le fait de la colonisation, mais bien la volonté d'assimiler tous les enfants des écoles françaises à l'enseignement unique de la langue nationale, à l'opposé des langues locales telles que le créole, mais encore, ailleurs, le breton ou le corse : Guadeloupe, Bretagne et Corse ainsi que toutes les régions de France étant soumises à cette même volonté explicitement légalisée. Les observations relevées par cette chercheuse montrent donc que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont constatés des dysfonctionnements du système scolaire, du fait qu'il ne tient pas compte des réalités locales. Mais, dans les années 40, un politique humaniste guadeloupéen, Rémy Nainsouta<sup>5</sup>, demandera que soient adaptés les programmes scolaires. Mirna Bolus évoque certaines dates déterminantes (1848, 1881, 1946, 1976, 1983, 2006), qui montrent aussi la lenteur de la marche de l'histoire :

*« Il faut attendre la loi sur la laïcité et la gratuité de l'instruction publique obligatoire de 1881 pour que l'école ouvre ses portes aux enfants des nouveaux citoyens que compte la France, depuis l'abolition de l'esclavage de 1848. C'est aussi à partir de là que commence véritablement le processus d'assimilation des colonies françaises d'outre-mer, assimilation souhaitée par la bourgeoisie locale de couleur. L'institution scolaire, quant à elle, se développe réellement, en Guadeloupe, à partir de la départementalisation de 1946. On note alors une explosion du nombre des écoles. »*

*« Le créole fera son entrée dans l'Académie seulement en 1983. M. Hector Poulet et Mme Sylviane Telchid, enseignants au collège de Capesterre-Belle-Eau, en Guadeloupe, mettent en place un cours de créole, s'appuyant sur la*

---

<sup>2</sup> Il s'agit du voyage de Darwin étudié dans mon article, « Darwin et le langage », in *Ludus Vitalis*, Mexico, vol. XVII, num. 32, 2009, pp. 373-383.

<sup>3</sup> Cf. Mirna Bolus, 2002, *Le créole à l'école : motivations, pratiques et perceptions des enseignants et des élèves en Martinique*, Mémoire de DEA, Université des Antilles et de la Guyane, 87 p. et annexes. De la même, en 2005, "État des lieux et réflexions sur l'évolution de l'enseignement du créole à la Guadeloupe", 25 p. (article soumis à la revue *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*).

<sup>4</sup> Cf. Mirna Bolus, « Le créole à l'école : mise en place et état des lieux en Guadeloupe » : Colloque Bilinguisme et interculturalité à Mayotte : compte rendu du Mardi 21 mars 2006. Pour un aménagement du système éducatif ». L'article est sur le Site du premier degré de Mayotte.

<sup>5</sup> Il s'agit de l'anticolonialiste Rémy Nainsouta (1883-1969) qui créa l'Académie Créole Antillaise (ACRA).

*circulaire Savary et forts de l'accord de leur principale. Ce cours, qui est le prolongement d'un atelier créole débuté dès 1976, reçoit l'aval du Rectorat et est dispensé dès la classe de 6<sup>ème</sup>, dans le cadre d'une structure appelée "sur-soutien". Si certains ne voient pas d'inconvénient à inscrire leurs enfants en cours de créole, d'autres estiment qu'il s'agit là d'une véritable aberration. Cependant, l'engouement des élèves pour la matière et le soutien de leurs parents assureront son maintien. »*

Étudiant les meilleures conditions encore à mettre en œuvre en 2006 pour la réussite de l'enseignement du créole en Guadeloupe, afin qu'il soit efficace et qu'il contribue pour les élèves à l'harmonie de leur existence, l'auteur conclut sur l'aspect qualitatif des effets fructueux d'un tel enseignement à côté de l'enseignement de la langue française :

*« Une des principales missions de l'École consiste à former les élèves, les former pour en faire les citoyens de demain, des acteurs de la vie économique, politique et sociale du pays. »*

*« [...] nous sommes convaincue que c'est en conjuguant les efforts, de part et d'autres, que le créole occupera la place qui lui est due à l'école, à savoir celle d'une discipline à part entière, et pas simplement à part, participant pleinement, au même titre que les autres disciplines, à la formation du citoyen de demain. »*

En fait, il s'agit ici essentiellement, à travers le bilinguisme, d'une interculturalité tout intérieure, subjective, nécessaire à la connaissance particulière de soi par soi, utile à tout Guadeloupéen, qui reste néanmoins un Français tout en confirmant en lui-même ses racines propres, à travers la reconnaissance institutionnelle et la pratique enseignée de sa langue d'origine.

3. L'apparition de la notion elle-même d'interculturalité, comprise du point de vue objectif, a été notée comme apparue en Europe vers les années 70 du vingtième siècle à l'occasion de certaines difficultés propres à l'enseignement dispensé à des élèves migrants, et notées par exemple en Suisse : une directive européenne de 1977 exprime alors « le droit des élèves migrants à bénéficier, durant trois heures par semaines, d'un enseignement officiel sur leur langue et culture d'origine »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Cf. *Dictionnaire suisse de politique sociale*, article 'Interculturalité' : « L'approche interculturelle de l'éducation a été prônée par le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe à Strasbourg (1977, 1982, 1985, 1988) et, en Suisse, par la Conférence suisse des Directeurs de l'Instruction Publique (1985). En 1977 déjà, Bruxelles édicte une directive (donc exécutoire par les pays membres) établissant le droit des élèves migrants à bénéficier, durant trois heures par semaines, d'un enseignement officiel sur leur langue et culture d'origine. »

Entretemps, l'Union européenne a consacré l'année 2008 au dialogue interculturel. Des universitaires, Anne Lavanchy, de l'Université de Neuchâtel (Suisse), et Fred Dervin, de l'Université de Turku (Finlande), Anahy Gajardo, des Universités de Genève et de Fribourg (Suisse), ont lancé en avril 2009 le projet de la publication d'un ouvrage ayant pour thème : « Pour une interculturelité renouvelée ? ». Leur objectif étant de favoriser la réflexion sur le concept d'interculturalité afin d'en comprendre, non seulement les différentes appréhensions, mais encore son intérêt potentiel et surtout ses limites, les promoteurs invitaient à un renouvellement des démarches d'interculturalité, aussi bien du point de vue de la formation, de la politique, que de la recherche. Et, dans le domaine du plurilinguisme, je citerai, également du point de vue universitaire, la création d'un « Observatoire Européen du Plurilinguisme », lancée à la suite des Premières Assises européennes du plurilinguisme, tenues à Paris en novembre 2005<sup>7</sup>, et d'où est sortie « Une Charte Européenne du Plurilinguisme ». Cet observatoire vient de publier un ouvrage collectif intitulé *Plurilinguisme, interculturalité et emploi : défis pour l'Europe*<sup>8</sup>. Le point de vue est essentiellement européen, puisque l'ouvrage stimule une réflexion fondée sur différents niveaux d'analyse, en insistant tout particulièrement sur « l'extrême complexité des situations et des contextes dans lesquels la gestion de la pluralité des langues est devenue une problématique majeure pour l'Europe contemporaine » (Mariana Bono). Mais il ressort de ces travaux, qu'il est possible de devenir plurilingue sans se prétendre polyglotte, toutefois cette dernière éventualité n'est cependant pas exclue :

*« Outre la langue maternelle, on peut préconiser l'apprentissage d'une langue de service et d'une langue de culture, ces deux langues n'appartenant pas à la même famille. En l'occurrence, savoir, c'est pouvoir apprendre : par exemple, pouvoir lire un texte littéraire en traduction bilingue. Rien n'empêche ensuite la personne plurilingue de devenir polyglotte. »* (François Rastier)

La distinction énoncée par François Rastier entre langues de service (comme l'anglais, par exemple) et langues de culture oppose une approche plus fonctionnaliste ou utilitaire d'une langue et une approche essentiellement culturelle. Mais des divergences et des oppositions demeurent : faut-il maintenir les particularismes et les enseigner ? Le plurilinguisme doit-il nécessairement accepter et cultiver toutes les langues, qu'elles soient régionales, nationales, supranationales ? La synthèse d'un tel ouvrage s'avère être impossible. Mais son enseignement nous fait découvrir qu'apprendre une langue étrangère

---

<sup>7</sup> François Rastier, « Éloge paradoxal du plurilinguisme », Voir *Texto!* Juillet 2007, vol. XII, n°3 : [Exposé ouvrant les premières Assises européennes du plurilinguisme, qui se sont déroulées à l'École normale supérieure et au Sénat, du 23 au 25 novembre 2005, paru dans *Plurilinguisme, interculturalité et emploi : défis pour l'Europe*.

<sup>8</sup> François-Xavier d'Aligny, Astrid Guillaume, Babette Nieder, François Rastier, Christian Tremblay et Heinz Wismann (Dir.), 2009, Paris : L'Harmattan, 408 pages.

augmente notre capacité à mieux connaître la nôtre, mais qu'inversement bien connaître sa langue maternelle est une garantie de mieux apprendre et comprendre d'autres langues. Et puisque cet ouvrage traite de l'Europe, il représente une conclusion portant sur une identité culturelle européenne, compatible avec la diversité linguistique et culturelle européenne. Inutile de dire que la question de la traduction, à laquelle il faudrait consacrer une grande attention, est et demeure, dans toutes ces perspectives, très essentielle.

En définitive, qu'il s'agisse de décisions politiques complétées par des tentatives universitaires ou qu'il s'agisse proprement du domaine richissime de la recherche en plurilinguisme et interculturalité, ces projets et ces travaux ont le mérite d'indiquer la nouveauté renouvelée des propositions interculturalistes de notre époque, en même temps que la lente et laborieuse gestation d'un projet dont l'universalité n'a pas fini de mobiliser les bonnes volontés.

#### **IV. Approfondissements de la mondialisation**

Peut-être faut-il se plaindre d'un recul de la diversité, comme le faisait Deleuze en brandissant la menace de ces « sociétés de contrôle » que lui semblaient devenues nos sociétés modernes sous l'invasion de « produits culturels à large diffusion »<sup>9</sup>. Mais, si l'on suit, au contraire, les analyses du chercheur d'origine indienne qu'est Arjun Appadurai<sup>10</sup>, il ne faut pas s'aligner sur ce point de vue plutôt alarmiste suggérant les plus désastreux effets sur les cultures locales. S'il peut exister, en effet, un tel processus de dilapidation culturelle, il n'en existe pas moins, concurrentement, un processus de convergence, surtout si l'on tient compte du fait historiquement constatable que la culture ne se réduit pas à un ancrage territorial ni même linguistique : elle est également instable et mouvante en elle-même, en un mot « nomade » et docile aux flux migratoires ! Car, à côté de la mémoire, joue aussi l'imagination susceptible de varier et d'innover selon les imprévus de la vie à la fois collective et individuelle.

C'est en tout cas essentiellement de la société de l'information et de ses « flux informationnels » que traite Raja Fenniche Daoues<sup>11</sup>, grâce auxquels elle voit la créativité, non seulement subsister, mais encore se développer et prospérer du

---

<sup>9</sup> Je cite Raja Fenniche Daoues, Institut Supérieur de Documentation, Université de la Manouba, Tunisie, « Interculturalité et réseaux d'information », in *Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften* 16. Nr. März 2006.

<sup>10</sup> Arjun Appadurai, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, trad. de l'anglais, Paris, Payot, 2001.

<sup>11</sup> Raja Fenniche Daoues, « Créativité et usages des TIC », in *Revue maghrébine de documentation*, numéros 13, 14, 15, 2005. Actes du colloque organisé par l'Institut supérieur de documentation de Tunis : « L'information numérique et les enjeux de la société de l'information », Avril 2005.

<sup>12</sup> C'est-à-dire : Technologies de l'Information et de la Communication.

fait même d'une activité, autant diversifiée que multipliée grâce à la participation à la communication sur internet. Elle souligne amplement la richesse de cet apport :

*« La créativité est devenue un maître mot dans le contexte actuel caractérisé par la prolifération des flux informationnels resituant le rapport au savoir dans une perspective d'appropriation entendue comme participation à la création. Les qualités d'originalité, d'esprit d'innovation et de créativité sont très prisées dans tous les secteurs d'activité et supposent l'utilisation des TIC<sup>12</sup> dans une logique non uniquement d'accès mais de stimulation de la créativité personnelle voire collective. »<sup>13</sup>*

C'est pourquoi cette spécialiste en Sciences de l'information pose des questions qui dépendraient, non pas de la perte directe de la diversité, mais plutôt de son apparition multipliée, non seulement avec des origines diversifiées mais encore s'épanchant dans des ramifications possiblement innombrables. De ces dispositions éventuelles de créativité accrue, la question essentielle s'oriente vers l'agora promise d'une réelle interculturalité extériorisée et concrétisée dans un monde foisonnant de créations multipliées et se fécondant réciproquement :

*« Les réseaux numériques offrent grâce à leur structure hypertextuelle l'espace du foisonnement des connaissances affranchi des barrières de langue, de pays, de domaines de spécialité. Ils sont l'espace de la diversité et de la multiplicité exponentielles d'informations, de sources et de liens. Constituent-ils pour autant les artefacts et les dispositifs technologiques nécessaires pour réaliser l'idéal de « l'agora » des cultures? Offriraient-ils l'espace rêvé de l'interculturalité, et du foisonnement créatif? Comment appréhender la question à partir d'un pays du sud et plus exactement du point de vue des créateurs potentiels de contenu. »*

Sur la base d'une créativité se manifestant dans des réalisations effectives, la crainte soulevée par une invasion grandissante de « produits culturels à large diffusion » semble pouvoir être écartée malgré une « situation de vulnérabilité culturelle », qui peut être celle des pays du sud. L'auteur s'appuie sur la perception d'une « mouvance nouvelle depuis 1993 », reconnaissable dans les volontés politiques internationales, et qui lui paraissent propres à défendre la « diversité culturelle » originale, c'est-à-dire à revendiquer la reconnaissance d'une interculturalité respectueuse des patrimoines culturels au-delà du dilemme local/global, tout en différant nettement d'une multiculturalité qui ne serait qu'une simple juxtaposition de cultures différentes. Face toutefois à

---

<sup>13</sup> Voir « Créativité et usages des TIC ».



l'éventualité d'une sorte d'expropriation culturelle, ce que remarque Raja Fenniche Daoues, c'est une volonté de résistance, très prononcée et, semble-t-il, politiquement efficace :

*« D'une manière plus spécifique, les marchés culturels des pays du sud sont menacés d'être effectivement envahis par des produits culturels à large diffusion. Le phénomène est amplifié par les effets de la mondialisation économique néo-libérale qui repose sur l'économie de marché et la loi du libre-échange telle que prônée par le consensus de Washington. Face à cette situation de vulnérabilité culturelle notamment des pays en voie de développement, une mouvance nouvelle a depuis 1993 milité en faveur de la diversité culturelle [...]. »*

## **V. Conclusion : un projet protéiforme**

Sur les mots de « diversité culturelle », nous nous rallions à un projet protéiforme. Les quelques indications apportées dans cet essai permettent de faire profession d'humilité devant une tâche qui nous reste à accomplir, avec notre bonne volonté pour seule garantie. Faire sortir l'interculturalité des seules déclarations de bonnes intentions est déjà un désir qui doit prendre forme et réalité, sous peine d'en faire un « fourre-tout » ostentatoire sans réelle portée politique. Car, finalement, au bout de ce chemin difficile, il reste qu'un sentiment humanitaire doit nous animer pour nous permettre d'agir dans ce domaine culturel, et qui n'est autre que l'*altruisme*, c'est-à-dire l'accueil et la décision de non-violence à l'égard de tout autre que soi, l'ouverture à l'autre tout simplement parce qu'il est autre, la volonté de puissance se mettant au service d'une harmonie au cœur de la diversité la plus florissante. Apprendre à mieux se connaître soi-même en apprenant à connaître l'Autre, le reconnaître pour qu'il nous reconnaisse.